



# BULLETIN

## TRANSPORTATION DISTRICT 140 DISTRICT DES TRANSPORTS 140

International Association of Machinists and Aerospace Workers  
Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale

### À TOUS LES MEMBRES DE L'AIMTA

## APPROBATION DU PROJET DE LOI C-10 PAR LE SÉNAT

Chères consœurs,  
Chers confrères,

Au cours des derniers mois, des représentants de l'AIMTA ont exercé des pressions sur des députés fédéraux et comparu devant le Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités de la Chambre des communes. Nous avons aussi fait pression sur les sénateurs siégeant au Comité sénatorial permanent sur les transports et les communications et témoigné pour demander des amendements au projet de loi C-10. Ce projet de loi vague a pour effet de modifier la *Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada*. Il autorise Air Canada à modifier le type ou le volume d'une ou de plusieurs des activités d'entretien de ses avions ainsi que le niveau d'emploi rattaché à ces activités. L'AIMTA a proposé des amendements qui auraient assuré la survie et la croissance de l'industrie de l'entretien, la réparation et la révision (MRO) d'aéronefs tout en protégeant des emplois hautement qualifiés et bien rémunérés ici au Canada.

Des représentants de la haute direction d'Air Canada ont choisi d'intimider des membres de la Chambre des communes et du Sénat. Ils ont menacé que l'achat d'avions C-Series fabriqués par Bombardier au Canada ainsi que l'ouverture de centres d'excellence au Québec et au Manitoba seraient mis en péril si le projet de loi C-10 n'était pas adopté sans modifications.

L'honorable sénateur Terry M. Mercer de la Nouvelle-Écosse a pris la parole devant la Chambre haute et demandé aux législateurs de ne pas céder aux manœuvres d'intimidation et de chantage d'Air Canada. Il a ensuite déposé une motion afin d'amender le projet de loi C-10 et de renvoyer le projet de loi amendé à la Chambre des communes aux fins de réexamen. Malheureusement, le Sénat a rejeté l'amendement et adopté le projet de loi C-10 dans sa forme originale à l'issue d'un débat minimal. Le fait que le Sénat n'a pas amendé le projet de loi nous porte à conclure que le Sénat a choisi le parti d'Air Canada et n'a pas pris en compte l'intérêt national ou l'intérêt de nos membres.

L'AIMTA est extrêmement déçue de l'adoption par le Sénat du projet de loi C-10 sans aucun amendement ni aucune réflexion sur la protection des emplois et de l'industrie MRO canadienne. Pour le Sénat, les profits privés semblent avoir préséance sur l'intérêt public et l'intérêt de travailleurs canadiens. Tristement, la prochaine étape en ce qui concerne le projet de loi sera la sanction royale, après quoi il acquerra force de loi.

Syndicalement,

Fred Hospes, président-directeur général  
District des transports 140, AIMTA

FHjmm

**BULLETIN N° 047 ÉMIS LE 27 JUIN 2016**  
**VEUILLEZ PHOTOCOPIER, AFFICHER ET FAIRE CIRCULER**

VISIT OUR WEBSITE / VISITEZ NOTRE PAGE WEB – <http://www.iam140.ca>

Halifax – Tel/Tél. : 902-481-0077 Fax/Téloc. : 902-481-0079  
Winnipeg – Tel/Tél. : 204-987-9254 Fax/Téloc. : 204-987-9252  
Calgary – Tel/Tél. : 403-250-3708 Fax/Téloc. : 403-250-3707  
Toronto – Tel/Tél. : 905-671-3192 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-2948) Fax/Téloc. : 905-671-2114 (Toll free/Sans frais : 1-866-298-0369)  
Vancouver – Tel/Tél. : 604-448-0721 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-3140) Fax/Téloc. : 604-448-0710 (Toll free/Sans frais : 1-888-310-1688)  
Montréal – Tel/Tél. : 514-336-3031 (Toll free/Sans frais : 1-888-992-1010) Fax/Téloc. : 514-336-3039 (Toll free/Sans frais : 1-866-800-3039)